

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Alpes-de-Haute-Provence
Uvernet-Fours
la Moutière

ouvrage fortifié (abri) dit abris alpins de la Moutière, de l'organisation défensive de l'Ubaye.

Références du dossier

Numéro de dossier : IA04000039

Date de l'enquête initiale : 1991

Date(s) de rédaction : 1997

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale architecture militaire de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : ouvrage fortifié, abri

Appellation : abris alpins de la Moutière, de l'organisation défensive de l'Ubaye

Parties constituantes non étudiées : abri

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé

Références cadastrales : 1975, C3, 121

Historique

Dès 1929, il est question de compléter l'ouvrage de la Moutière par des éléments de défense mobile. On décide la construction d'un groupe d'abris pour deux sections chargées de la défense extérieure de l'aile droite du secteur de l'Ubaye. Les travaux sont exécutés de 1933 à 1935.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle

Dates : 1933 (daté par source)

Description

L'ouvrage est constitué par un alignement droit de deux abris réalisés en tôle cintrée et de section en berceau outrepassé. La protection est constituée, au-dessus des parties tôlees, par une épaisseur de béton et d'un matelas de rocailles. On accède à ces locaux par trois portes donnant chacune sur un vestibule en béton armé, séparant et encadrant à la fois les locaux. Deux vestibules communiquent avec des locaux annexes abritant des moyens logistiques. Les entrées s'ouvrent dans un élément de façade vertical encadré de murs en aile de béton. Un autre bâtiment, en tôles cintrées enrobées de béton, est encastré dans la rocaille.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : pierre, pierre sèche ; béton, béton armé

Étage(s) ou vaisseau(x) : en rez-de-chaussée

Couvrements : voûte de type complexe

Type(s) de couverture : terrasse

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Intérêt stratégique, analyse architecturale

I. HISTORIQUE

Mission

Les études conduites par la Commission de Défense des Frontières en vue de dresser le programme des "fortifications nouvelles" avaient retenu l'organisation du "nœud de Restefond" dont l'aile droite était constituée par l'ouvrage de la Moutière, destiné à verrouiller le col du même nom, permettant, en partant de la Haute Vallée de la Tinée, de tourner tout le dispositif et, par Bayasse, de tomber sur Barcelonnette. Mais cet ouvrage devait être complété par des éléments de défense mobile chargés de la défense du col secondaire de la Briasse et d'assurer la liaison avec le XV^e corps d'armée et l'aile gauche du secteur fortifié des Alpes-Maritimes.

Définies dans les rapports d'ensemble du 6.11.1929 (ce dernier spécial au sud-est), les grandes lignes de l'organisation furent reprises et affinées par la C.O.R.F. (créée en 1927) qui allait être le maître d'œuvre du système. En fonction de la modicité des crédits accordés en première urgence à la frontière des Alpes (204 millions inclus dans la loi-programme du 14 janvier 1930, plus 158 millions obtenus par le maréchal Pétain) force fut de classer les priorités. Les propositions faites par le général Belhague au Ministre/3^e Bureau de l'E.M.A. (n° 434/F.A. du 24.XII.1930) furent approuvées par le Ministre le 26 janvier 1931 et débouchèrent sur le programme d'exécution du 31 janvier 1931, qui fut à peu près suivi, malgré quelques remaniements ultérieurs.

En fin de compte, c'est à la main-d'œuvre militaire qu'on décida de confier la construction d'un groupe d'abris pour 2 sections chargées de la défense extérieure de l'aile droite du secteur de l'Ubaye, au sud de la Moutière et d'assurer la jonction avec le XV^e Corps d'Armée. Il en allait de même pour la route d'accès et pour le sentier du col de la Braisse.

Le projet (n° 219/S du 8 mars 1932 de la Direction du Génie de Briançon) fut, après examen de la CORF, approuvé par le Ministre, et les travaux exécutés de 1933 à 1935 par un détachement du 4^e régiment du Génie pour les travaux spécialisés (bétonnages) et pour les transports et les travaux banalisés par les troupes de toutes armes. Le terrain en contrebas des abris conserve la trace des bivouacs, sous la forme de cercles de cailloux marquant l'emplacement des tentes. Le chemin Restefond-La Moutière avait été construit en 1931. Pour les abris de la Moutière, dans les nombreuses inscriptions, on trouve le passage sur le chantier des 5^e et 6^e régiments de tirailleurs marocains, du 28^e régiment de tirailleurs tunisiens, 11^e et 15^e bataillons de chasseurs alpins, 99^e régiment d'infanterie alpine, 93^e régiment d'artillerie de montagne, 2^e régiment d'artillerie, et même du 504^e régiment de chars de combat ! Quant aux spécialistes du 4^e régiment du génie, on trouve mentionnée la trace des 2^e, 3^e, 9^e et 10^e compagnies, avec même les initiales (W.T) d'un officier chef de chantier, et les noms du caporal-chef Martin, des sapeurs Bossa, Blanc, Quanti etc...

Une telle débauche de signatures est absolument contraire aux usages d'anonymat du génie, mais permet de reconstituer le scénario : 1932-33 (lors de la saison d'été : juin-septembre) construction de la route d'accès, puis déroctage et nivellement de la plateforme. 1933-34, construction des soubassements, pose des éléments en tôle, bétonnage des vestibules d'extrémité et des cheminées, captage de la source et pose de la conduite d'eau, mise en place de la rocaille ; une inscription géante faite avec des cailloux juxtaposés forme sur le flanc de la montagne l'insigne du 4^e régiment du génie. 1935 : finitions et construction du chemin du col de la Braisse.



Insigne du 4^e régiment du génie dessiné au sol avec des pierres, à titre commémoratif.

Rondement menée, exécutée avec un fini remarquable, cette construction est décomptée, le 26 avril 1938, pour un prix de revient total de 331.500 F, sur lesquels restaient à régler 30.500 F dont 20.000 F de fourneau de cuisine. Un abri CORF de surface pour sections aurait coûté de l'ordre de 4 millions, mais en protection 3 et avec un équipement complet, des cuirassements, et une protection antigaz.

En 1939-1940, l'ouvrage est occupé par la 4^e compagnie du 73^e BAF (graffiti au crayon). Il ne sera ni attaqué, ni bombardé lors de la campagne de juin 1940.

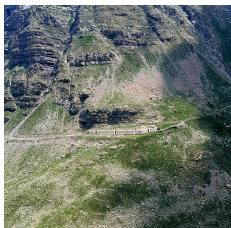
Une autre inscription en cailloux marque le passage des FFI.

II. DESCRIPTION

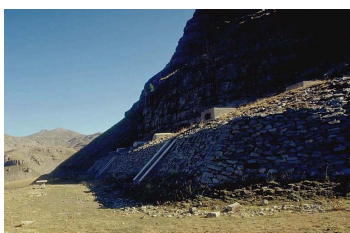
Situation

A 2335 m d'altitude, au pied du versant ouest de la Pierre Ronde (2591 m) et à 700 m au sud-ouest du col et de l'ouvrage de la Moutière. Accès par chemin en pierres aménagé se greffant sur la route Restefond-La Moutière-Bayasse derrière et en contrebas du col de la Moutière et se prolongeant jusqu'au col de sanguinerette (ou de la Briasette ou de Cime Plate, selon les cartes).

L'ouvrage peut être défini comme "abri alpin" pour 2 sections, strictement passif, construit par main-d'œuvre militaire comme organe de la position de résistance, selon les plans-types réglementaires de l'organisation du terrain adaptés par les directives particulières du XIV^e Corps d'Armée. Dépourvu d'installation électrique et de cuirassements, il est doté d'une alimentation en eau autonome et est (ou était) relié au réseau téléphonique de forteresse, à gauche, par deux circuits aériens à Restefond et la Moutière, et, à droite, par un circuit aérien à Bayasse et Fours-PTT, et de là à Barcelonnette (carte du 19 novembre 1932).



Vue aérienne prise de l'ouest.



Vue d'ensemble.



Vue partielle de l'élévation. Quatrième entrée.

Protection constituée, au-dessus des parties tôlées, par une couche de 0,50 m de béton enveloppée d'un matelas de rocaille variant d'1 à 2 m, et plus au-dessus du local 6 (niche à munitions) peut-être creusé en galerie de mine.

Cette protection, inférieure à celle n° 1 des ouvrages CORF, garantit contre le calibre de 105 mm. Mais, implanté derrière la falaise verticale du versant ouest du sommet de Tête Ronde, haute de plus de 100 m, l'ouvrage était complètement défilé non seulement aux vues de l'est mais encore aux coups, même en tir courbe. Il n'y avait guère à redouter que les bombes d'avion. Quant à des infiltrations d'infanterie, l'ouvrage devait être couvert, à limite de portée, par les 2 mortiers de 81 mm du bloc 1 des Granges Communes non construit en 1940 - et la tourelle - prévue en deuxième urgence - du bloc 7 de Restefond.

Toutes les constructions sont situées à l'est de la plateforme, adossées à la falaise.

En venant du nord par la route militaire, on rencontre d'abord une borne en béton portant l'inscription "Abris de la Moutière - 4e Génie 1933-1934", en dessous « Restefond. 1 h 15" et "Les Fourches. 2 h 30" et, sur le côté "5e-6e RTM - 1933".

Plus loin, on rencontre le bâtiment des latrines, en tôle cintrée enrobée de béton et encastré dans la rocaille. La façade comporte trois portes en tôle donnant accès aux cabines, surmontées d'un bandeau en béton formant visière et, au-dessus, d'un vasistas. A droite un mur de béton rampant, en retour, soutient les terres.

L'ouvrage proprement dit est constitué, d'abord, par un alignement droit de deux abris à personnel de 22 m de long chacun, réalisés en tôle cintrée forte. Il s'agit de matériel militaire réglementaire d'organisation du terrain, permettant de réaliser à la demande des abris de section en berceau outrepassé de 3 m environ de large et 2,05 sous clef (plus le soubassement éventuel). Chaque section d'1 m de long est constituée de 2 demi-éléments assemblés à la clé par une agrafe en cornière

double. Dans tous les abris de l'Ubaye, et probablement pour des raisons de facilité de transport en terrain difficile, les demi-éléments se décomposent eux-mêmes en deux moitiés, inférieure et supérieure, s'assemblant à recouvrement par boulons et écrous. Les éléments sont, en outre, munis d'anneaux. Ces abris d'une capacité unitaire de 40 hommes sont séparés d'une part, encadrés d'autre part, aux extrémités par des vestibules en béton armé avec entrée en façade dont la disposition à 90° par rapport au grand axe des abris, soustrait ceux-ci aux effets directs des coups éclatant sur la plateforme extérieure.

Les deux vestibules d'extrémité comportent chacun un local annexe, dans l'axe général des abris, au nord, le poste de secours (1), au sud, une chambre pour 6 sous-officiers. Le vestibule central se prolonge vers l'est en un local aveugle (magasin à munitions 6). Le vestibule sud se prolonge de la même façon vers un alvéole surélevé, desservi par une volée d'escalier, et comportant un réservoir d'eau métallique de 1000 l et une chambre aveugle pour 2 officiers. Réservoir alimenté par une source extérieure captée à 90 m de l'ouvrage.

Les 3 entrées sont munies d'une porte pivotante en tôle forte munie, chacune, d'un œilleton circulaire à volet pivotant à verrouillage par écrous papillons, de deux verrous, une serrure et deux forts bras de force intérieurs.

Ces entrées s'ouvrent dans un élément de façade vertical encadré de murs en aile en béton de 0,50 m d'épaisseur dont le rampant suit la pente du talus de pierres sèches enveloppant les abris.

Côté sud, les abris se prolongent sans discontinuité, sauf un léger coude de l'axe, par un groupe de locaux : cave, cuisine, magasin aux vivres et au charbon, disposant d'une entrée particulière, la quatrième, donc, de l'ensemble.

Au-delà, une seconde borne marque le départ du sentier militaire montant vers le col de la Braisse, avec inscription : 1935 - 4e Génie 9e Cie - 504e RCC - 6e RTM. A noter la présence d'un tronçon de tôle cintrée montée en abri sommaire.

Sur la plateforme extérieure, une table d'orientation avec, également, plusieurs inscriptions. La plateforme elle-même, longue de plus de 100 m et de largeur variant de 5 à 10 m, a été obtenue en dégageant le pied de la falaise et en poussant les déblais dans le ravin.

A chaque entrée sort un égout enterré se déversant au ravin et servant d'exutoire aux rigoles axiales, couvertes de dalles de béton armé, ménagées dans le sol cimenté des radiers des abris. Les latrines ont un égout particulier, dans lequel se déverse un égout d'eaux de ruissellement, pour assurer le curage.

Les locaux sont munis de 6 cheminées (dont une dans chaque abri-logement) pour le chauffage par poêles, débouchant sur les dessus dans des massifs de protection en béton.

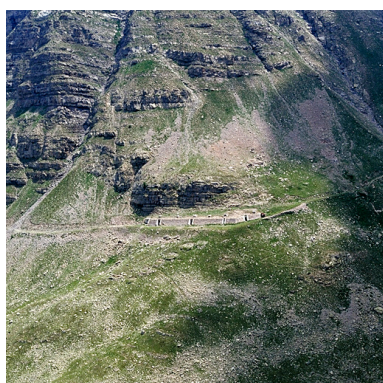
Il n'existe pas de traces de mobilier, qui se limitait probablement à des hamacs pour le couchage, le fourneau de cuisine et quelques accessoires.

III. CONCLUSION

Ouvrage simple et rustique, mais remarquablement construit, une des réalisations les plus vastes et les plus soignées de celles exécutées par main-d'œuvre militaire. A survécu à la guerre, à l'occupation puis à un demi-siècle d'abandon pour nous parvenir en excellent état. Situé dans l'enceinte du Parc National du Mercantour, qui en a condamné l'accès en véhicule, au milieu d'un paysage désolé et grandiose, tout incite à sa conservation et à la rentabilisation fonctionnelle des surfaces disponibles : relais touristique d'été, refuge d'hiver, bien des solutions sont envisageables, sauf celle de bergerie qui en amènerait la pollution.

A noter qu'une protection, assortie d'un toilettage simple, n'engendrerait aucune gêne pour l'environnement.

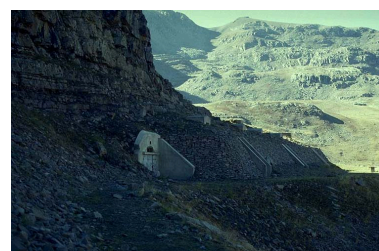
Illustrations



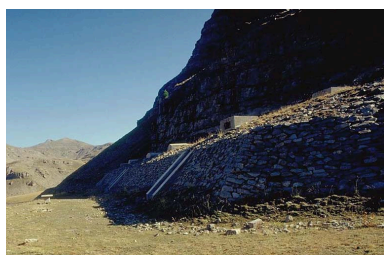
Vue aérienne prise de l'ouest.
Phot. Marc Heller
IVR93_19920400356XA



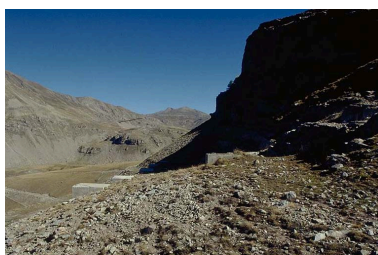
Vue aérienne prise de l'ouest.
Phot. Marc Heller
IVR93_19920400355XA



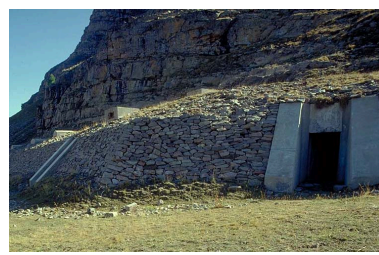
Vue générale.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401055ZA



Vue d'ensemble.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401057ZA



Dessus.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401054ZA



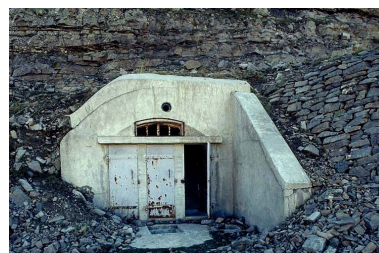
Vue partielle de l'élévation.
Quatrième entrée.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401056ZA



Vestibule d'entrée. Vue de la porte.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910400674X



Quatrième entrée. Vue extérieure.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910400678X



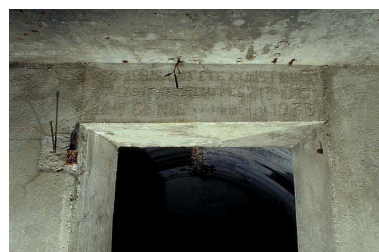
Extrémité nord des abris-
bornes. Abri des WC.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401052ZA



Vue intérieure d'un abri
pris dans l'axe du local.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401051ZA



Inscription intérieure.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910400672X



Inscription intérieure.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401046ZA



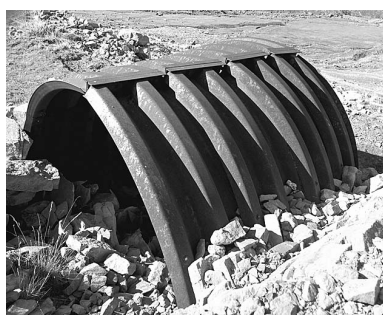
Inscription intérieure
de la deuxième entrée.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910400673X



Inscription.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910400690X



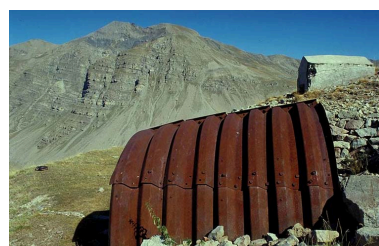
Borne.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401053ZA



Eléments de tôle cintrée forte
déposés à l'extérieur de l'abri.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910400675X



Elément de tôle cintrée.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401047ZA



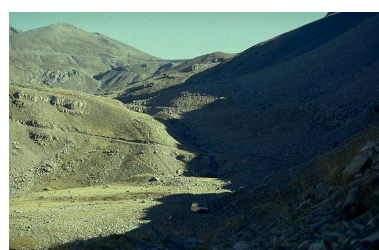
Elément de tôle cintrée.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401048ZA



Insigne commémoratif des FFI
dessiné au sol avec des pierres.
Phot. Marc Heller
IVR93_19920400359XA



Insigne du 4e régiment du
génie dessiné au sol avec des
pierres, à titre commémoratif.
Phot. Marc Heller
IVR93_19920400357XA



Vue du vallon de Restefond.
Phot. Marc Heller,
Phot. Gérard Roucaute
IVR93_19910401058ZA



Vestiges d'une zone de bivouac
en bas du vallon de Restefond.

Phot. Marc Heller
IVR93_19920400358XA

Dossiers liés

Est partie constituante de : ensemble fortifié dit organisation défensive de l'Ubaye (IA04000001)

Auteur(s) du dossier : Philippe Truttmann, David Faure-Vincent

Copyright(s) : (c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général



Vue aérienne prise de l'ouest.

IVR93_19920400356XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue aérienne prise de l'ouest.

IVR93_19920400355XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue générale.

IVR93_19910401055ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue d'ensemble.

IVR93_19910401057ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Dessus.

IVR93_19910401054ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue partielle de l'élévation. Quatrième entrée.

IVR93_19910401056ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vestibule d'entrée. Vue de la porte.

IVR93_19910400674X

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation

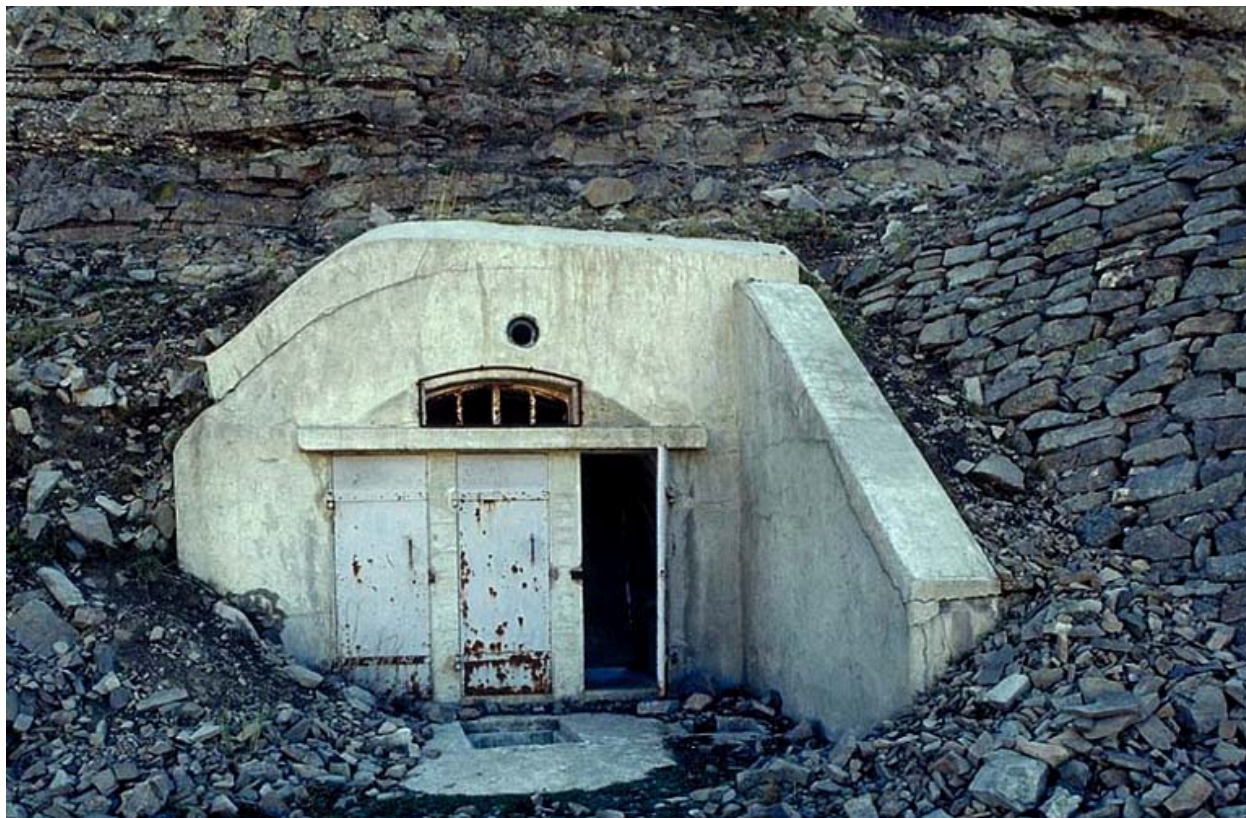


Quatrième entrée. Vue extérieure.

IVR93_19910400678X

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Extrémité nord des abris-bornes. Abri des WC.

IVR93_19910401052ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue intérieure d'un abri pris dans l'axe du local.

IVR93_19910401051ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Inscription intérieure.

IVR93_19910400672X

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Inscription intérieure.

IVR93_19910401046ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Inscription intérieure de la deuxième entrée.

IVR93_19910400673X

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Inscription.

IVR93_19910400690X

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation

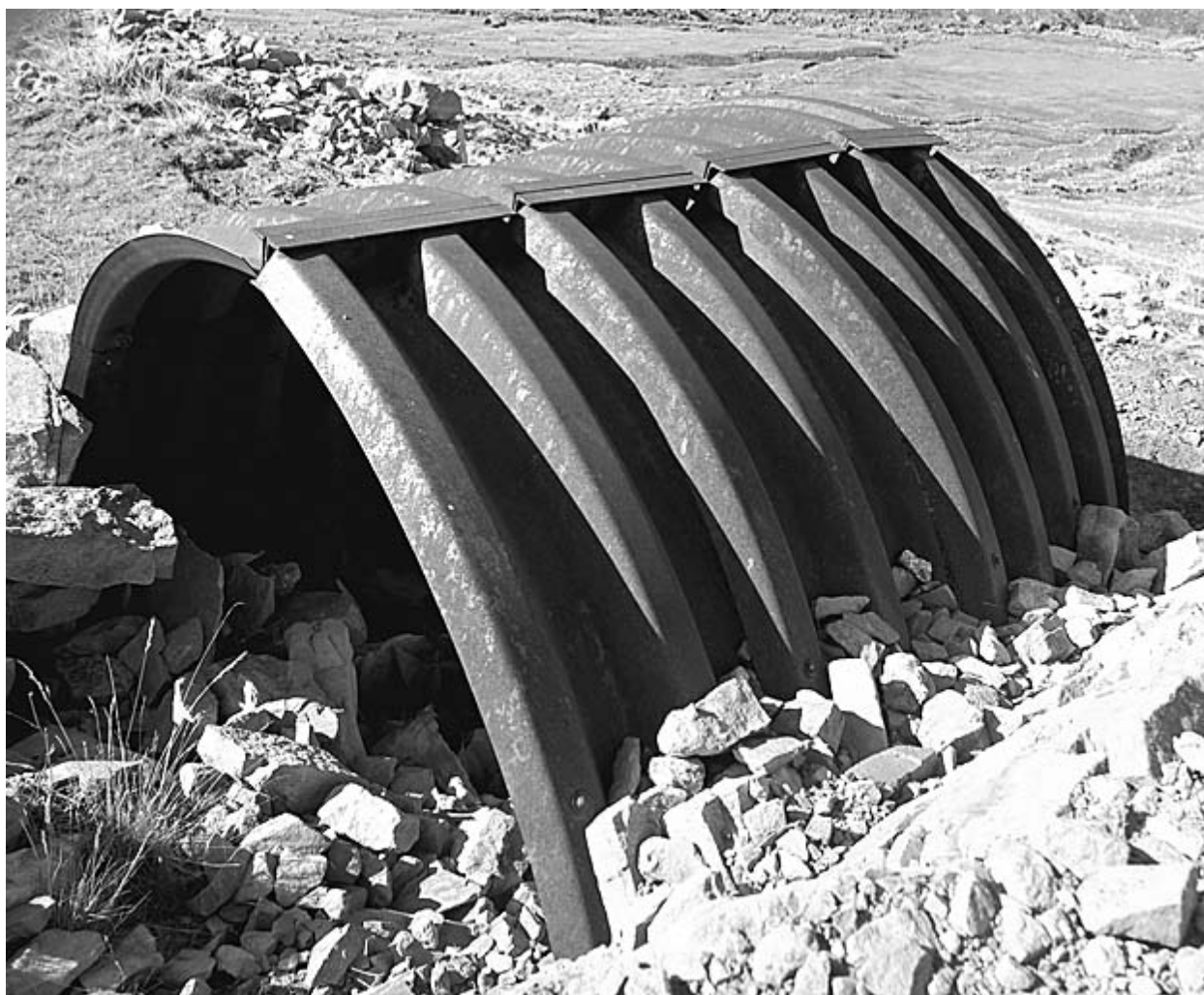


Borne.

IVR93_19910401053ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elements de tôle cintrée forte déposés à l'extérieur de l'abri.

IVR93_19910400675X

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elément de tôle cintrée.

IVR93_19910401047ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Elément de tôle cintrée.

IVR93_19910401048ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute
(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Insigne commémoratif des FFI dessiné au sol avec des pierres.

IVR93_19920400359XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Insigne du 4e régiment du génie dessiné au sol avec des pierres, à titre commémoratif.

IVR93_19920400357XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vue du vallon de Restefond.

IVR93_19910401058ZA

Auteur de l'illustration : Marc Heller, Auteur de l'illustration : Gérard Roucaute

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation



Vestiges d'une zone de bivouac en bas du vallon de Restefond.

IVR93_19920400358XA

Auteur de l'illustration : Marc Heller

(c) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation